

# Association Lozère Histoire et Généalogie

Notaire André Sainte Enimie, 3<sup>e</sup>4892 / 3112, AD Lozère  
Transcription exacte sauf orthographe et ponctuation, lecture Madeleine Delplanque

---

## Titre clérical pour Me Jean André, clerc tonsuré de Ste Enimie

L'an mil sept cents onze et le dix neuvième jour du mois d'avril avant midi du règne de très Chrétien Prince Louis le Grand, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, par devant nous, notaire royal soussigné et témoins bas écrits, fut présent établi en sa personne, Me Jean André, bourgeois habitant de la ville de Ste Enimie, au diocèse de Mende, lequel sachant Me Jean André, clerc tonsuré, son fils, être en état de se faire promouvoir à l'état ecclésiastique, étant nécessaire qu'il ait certaine somme de rente pour son titre clérical.

A cette cause, ledit Sr André, père, désirant seconder la bonne intention de son dit fils, de son gré et libre volonté, lui a donné, dès à présent, son dit fils absent, la pension annuelle et perpétuelle de cent livres à prendre sur une pièce de terre vigne, sise et située aux appartenances de Trouillas de contenance de seize journées d'homme à fossoyer, se confrontant, ladite vigne, du levant, chemin qui va dudit Ste Enimie à Pouniadourès, du couchant, terre des hoirs de Jean Monteils « viel » entre deux, du midi terres des hoirs de Mr Barthélémy de Combes, avocat et de la bize, celles de Jean Belvezé de St Chély du Tarn, plus sur une pièce de terre laboratine (*sic*) sise et située aux appartenances dudit Ste Enimie et terroir du Viala, appelée Lou Viala, complantée de plusieurs arbres fruitiers de contenance de sept journées de bœuf en labour, se confrontant du levant le chemin qui va de Ste Enimie à Meyrueis, du midi terres des hoirs de Mr Raymond André avocat, du couchant terre de Jean Pelatan au nom de sa femme et en partie, terres de noble Trophime de Brunenc, Seigneur de Montauran et de la bize, le susdit chemin et autres confronts plus vray aux « ct » vigne et pièce de terre appartenant si point en ont et en cas les dites pièces ne porteraient ladite rente de cent livres, de la lui faire de laquelle pension et biens ledit Sr André père promet et s'oblige de faire jouir paisiblement sondit fils jusqu'à ce qu'il sera pourvu d'un bénéfice ou qu'il jouira du bien d'église à prorata de ladite somme de cent livres. Après quoi, il veut que ladite pension soit éteinte ensemble les biens affectés pour le paiement d'icelle entièrement déchargé et pour tout ce dessus observé, le dit Sr André à obliger tous et chacun ses biens présents et à venir qu'à soumis aux rigueurs des Cours de Justice à ce requises et nécessaires.

Fait et passé audit Ste Enimie dans notre étude, présents Me Jean Montialous, bachelier es droits et Jean Gal Maître bâtier habitants dudit Ste Enimie, signés avec ledit Sr André donateur et nous Antoine André, notaire royal et apostolique dudit Ste Enimie requis et soussigné.

André

Montialous

Gal

André n.r.

Contrôlé à Ste Enimie le 23<sup>e</sup> avril 1711 reçu quarante quatre sols, payé par la partie *Acquet*